



Conseil National de l'Ordre

The National Council

Yaoundé, le 9 mars 2023

N°005/L/ONVC/P/SG/23

**Le Président du Conseil de l'Ordre
AUX
Responsables des cabinets vétérinaires secondaires**

Objet : Gestion et suivi effectifs des activités de vos cabinets vétérinaires secondaires (EX PDSA).

Cher confrère, chère consœur,

Après l'ouverture de votre clinique vétérinaire principale dans la localité de votre choix, vous avez sollicité et obtenu auprès de l'ONVC, l'autorisation d'ouverture d'un ou plusieurs cabinets vétérinaires secondaires, notamment lors de la mise en conformité avec la réglementation en vigueur des ex-Pôles de Développement en Santé Animale (PDSA) créés par GIZ /ProCISA en collaboration avec le MINEPIA dans le but de vacciner les poulets villageois contre la maladie de Newcastle et fournir aux éleveurs des médicaments de qualité.

Vous avez ensuite confié la gestion de ces cabinets vétérinaires secondaires à des para-professionnels vétérinaires (PPV) selon une convention de collaboration établie à cet effet qui fixe entre autres les droits et obligations des parties prenantes.

Malheureusement, force est de constater que plusieurs vétérinaires brillent par leur absence presque totale dans la gestion et le suivi des activités desdits cabinets secondaires. Des constats de terrain montrent entre autres :

- Les ruptures de stock en vaccins et médicaments et cela sur des longues périodes du fait du non-approvisionnement de ces cabinets par le vétérinaire gérant de la structure, ceci en violation de la convention de collaboration qui vous lie ;
- L'approvisionnement en vaccins et médicaments desdits cabinets par vos collaborateurs PPV auprès d'autres confrères, consœurs ou structures, notamment en violation des dispositions réglementaires en vigueur ;
- La non-organisation effective des campagnes de vaccination des poulets villageois contre la maladie de Newcastle dans les zones de compétence des cabinets vétérinaires secondaires concernés qui pourtant ont bénéficié

du transfert des équipements dédiés acquis par GIZ/ProCISA, à savoir un panneau solaire, un congélateur solaire, des glacières solaires, des carboglaces, etc.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de reprendre en main la gestion et le suivi effectifs des activités de vos cabinets vétérinaires secondaires dont la responsabilité vous incombe.

Plus concrètement, il s'agit d'y être présent aussi souvent que possible, d'assurer personnellement son approvisionnement en vaccins et médicaments, de superviser l'organisation des campagnes de vaccination des poulets villageois.

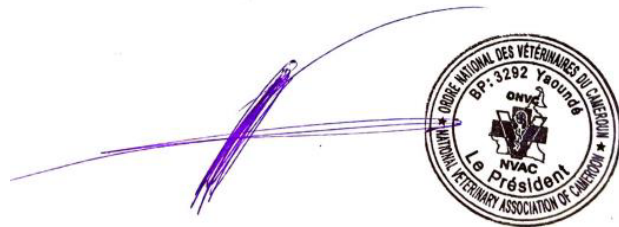
En cas de non-respect de cette prescription, les sanctions réglementaires se rapportant à ces infractions vous seront appliquées.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'assurance de ma confraternelle considération

Ampliations :

- DSV
- DREPIA

Le Président du Conseil de l'Ordre



Dr ICHAKOU Albert